



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 1^{er} FEVRIER 2020

Présidence : **Monsieur Jean-Claude COUAILLES**

Présents : Membres indépendants :
Madame Huguette UHLMANN
Monsieur Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Jean-Marc SENTEIN

Présidents de districts :
Messieurs Jérôme BOSCARI - Claude LACOUR

Participent: **Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU**

Excusés: **Messieurs Michel CHARRANÇON - Maurice DESSENS - Robert GADEA**

Ouverture de la Séance à 10h00

PARC AUTOMOBILE

Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur Olivier DAURIOS qui fait un point sur la mise en place du parc automobile de la Ligue qui comprendra 4 voitures de marque Volkswagen.

La Ligue attend actuellement une réponse concernant les modalités d'assurance pour la couverture des véhicules, avant de pouvoir se rendre en concession afin de procéder à leur réception.

Les quatre véhicules seront répartis équitablement sur les sites de Castelmaurou et de Montpellier et font l'objet de la mise en place d'un partenariat avec Volkswagen.

Le Président de la LFO explique que cette opération permettra de faire des économies car la location et l'assurance des 4 véhicules équivalent au montant de la ligne location du compte de résultat mais Volkswagen convient d'un partenariat de 10 k€ par saison pendant la durée de cette location (3 ans).

Monsieur Christophe BOURDIN se réjouit de ce partenariat qui aura un impact financier positif.

Monsieur Christophe GENIEZ apporte des précisions sur les modalités d'utilisation des véhicules (mise en place de carte carburant, badge péage entre autres).

Monsieur Jérôme BOSCARI recommande une négociation globale qui serait plus avantageuse pour la Ligue.

La gestion du parc automobile se fera de façon conjointe par messieurs DAURIOS (Castelmaurou) et LEDENTU (Montpellier).

COURRIERS BANQUE DE FRANCE

Le Président informe le bureau que comme chaque année, la Banque de France a adressé un courrier à la Ligue relatif à la cotation financière de la Ligue (cette cotation a pour but d'exprimer la capacité financière de l'entreprise à honorer ses engagements sur un horizon à court terme).

Ainsi, la Ligue s'est vue attribuer une cotation G4, équivalente à un niveau jugé correct par l'organisme.

UTILISATION DES OREILLETES POUR LES ARBITRES

Le Président donne la parole à Monsieur Damien LEDENTU qui fait lecture de la réponse de la Commission Fédérale des Arbitres (CFA) sur le sujet de l'utilisation des oreillettes pour les arbitres officiant dans les compétitions régionales* : la CFA considère « *qu'une même compétition doit être arbitrée avec les mêmes équipements afin de garantir sa sincérité. Un arbitre ne peut donc utiliser seul ce kit oreillettes dont il dispose à titre personnel* ».

Par conséquent, et au regard de la réponse apportée par la CFA, un courrier sera adressé à l'arbitre utilisant ce procédé l'informant qu'il ne devra désormais plus utiliser cet outil lorsqu'il officiera.

Monsieur BOSCARI regrette cette décision qui va à l'encontre de l'évolution et la progression de nos arbitres.

Pour tenter de trouver une issue positive, une étude sera menée pour savoir dans quelle mesure la Ligue et ses Districts peuvent permettre d'aider les arbitres (évoluant dans des compétitions clairement identifiées) à acquérir ce kit qui ne peut qu'être un plus pour la gestion et le bon déroulement des rencontres.

* (procès-verbal de la CFA du 9 décembre 2019)

Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur Christophe BOURDIN. Ce dernier indique que le Greffe du Tribunal de commerce de Toulouse a pris acte que le président de la SAS était l'association LFO. Toutefois, l'association LFO étant une personne morale le Greffe sollicite que soit mentionné la personne physique qui représente la LFO. Christophe BOURDIN précise que le représentant de l'association LFO est son président et qu'il doit à ce titre être mentionné comme tel auprès du Greffe du tribunal de commerce. Après discussion, il est acté par le bureau directeur que cette personne ne peut être que le Président de la Ligue en exercice, étant entendu que le K bis de la SAS devra être modifié en cas de changement de président de l'Association LFO.

Monsieur Christophe BOURDIN rappelle par ailleurs que s'agissant du fonctionnement de la SAS, il conviendra comme évoqué lors du dernier Comité Directeur de modifier l'article 14.3 des statuts afin de donner compétence au Bureau de la LFO et au Comité de Direction.

Le texte proposé est le suivant :

Statut de la LFO : article 14.3 Attributions

Le bureau est compétent pour :

- Gérer les affaires courantes
- Traiter les affaires urgentes
- **Prendre toutes décisions de gestion relatives à la SAS CENTRE REGIONAL DE FOOTBALL dès lors que lesdites décisions n'excédant pas un montant d'investissement unitaire de 10.000 € et un montant global de 50.000 € par exercice social de ladite SAS. Toute autre décision relative à la SAS CENTRE REGIONAL DE FOOTBALL relève des attributions du Comité de Direction**
- Et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Comité de Direction.

Le bureau administre et gère la Ligue sous le contrôle du Comité de Direction auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Comité de Direction.

Cette modification des statuts implique par conséquent une assemblée générale extraordinaire qui devra avoir lieu lors de la prochaine AG de la Ligue.

Le bureau directeur adopte ces propositions de modifications à l'unanimité et en informera le comité directeur.

CRF : PROJET D'INVESTISSEMENT (J.O. 2024)

Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur Christophe GENIEZ. Le Directeur Général fait un point sur les projets d'investissement concernant les installations du Centre Régional de Formation (CRF), notamment en vue des Jeux Olympiques 2024.

En effet, la Région Occitanie, qui accueillera sur son territoire le tournoi olympique de football (masculin et féminin) a identifié le CRF en tant qu'installation olympique (camp de base et centre d'entraînement) ; cela implique pour le CRF de réaliser des travaux afin de satisfaire au cahier des charges des JO en tant que pôle sportif de haut niveau et de performance.

A ce sujet, suite au dépôt par la Ligue du dossier de projet d'investissement, l'entreprise mandatée par la Région Occitanie a transmis une proposition de projet d'études composées de plusieurs phases avec chacune un coût financier (coût par phase).

Monsieur GENIEZ précise que deux projets d'investissements sont à l'étude : le projet 1 en vue des JO 2024 et le projet 2 relatif à la mise en conformité des installations sportives pour répondre au cahier des charges des Pôle Espoir de la fédération.

Au vu du document et au regard des investissements à réaliser, le bureau s'accorde pour donner suite aux phases 1 et 2 de la proposition faite par l'entreprise portant sur l'établissement du programme d'implantation et de réalisation des travaux ; les phases suivantes seront liées aux décisions qui seront prises par la Région sur les projets à mener.

Monsieur Jérôme BOSCARI souhaite qu'un rétro-planning soit réalisé afin de suivre de manière précise l'avancée du dossier.

Les membres du bureau directeur actent le lancement des phases 1 et 2 du projet.

JOURNEE DES BENEVOLES – CHALLENGE MDS

Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur GENIEZ. Le Directeur Général informe le Bureau que le nombre de bénévoles pour cette saison est identique à la saison passée.



Les Districts ont été informés des modalités de ventilation du nombre de bénévoles par centre de gestion.

Le Président de la LFO précise par ailleurs que la FFF fête cette année les 50 ans du football féminin et qu'à ce titre, elle demande à chaque Ligue de désigner la personne qui symbolise le mieux le développement du football féminin sur le territoire ; à ce titre, le Président de la LFO propose le nom de Monsieur André SOUCHON, fervent défenseur du football féminin. Madame la Secrétaire Générale souligne que Monsieur André SOUCHON œuvre depuis des décennies pour le développement de la pratique sur la région.

Le bureau prend note de la proposition qui sera présentée lors du prochain Comité de Direction.

MANIFESTATIONS SPORTIVES : FESTIVAL U13 et FINALE U19 NAT.

Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur Damien LEDENTU. Le Directeur Général Adjoint informe le bureau des événements sportifs suivants :

-  **FESTIVAL U13** : aura lieu les 2 et 3 mai prochains sur le secteur EST.
Intervention de Monsieur BOSCARI :
 - Pourquoi le CRF de Castelmaurou n'a pas été retenu comme lieu de l'action cette décision entraîne une diminution du nombre d'équipes 8 équipes féminines présentes alors qu'il y en avait 16 la saison dernière, cela risque de poser un problème de représentativité des districts.
Le Président de la LFO précise qu'il s'agit là d'une question d'alternance entre les deux secteurs de la Ligue. Il indique que la saison dernière l'implication du personnel administratif avait été la clé de la réussite de l'accompagnement de l'équipe technique car peu de bénévoles s'étaient mobilisés.
Le Président de la LFO explique que la présence exceptionnelle de 16 équipes l'an passé était liée au fait qu'il s'agissait d'une année de Coupe du Monde Féminine ; cette saison, et conformément au cahier des charges, seules 8 équipes prendront part à la compétition.
Madame Marie KUBIAK l'a sollicité pour avoir son avis sur la répartition des équipes. L'équipe technique doit faire une proposition la semaine prochaine, le nombre d'équipes engagées pour le festival déterminera une qualification directe ou une qualification pour un territoire après un inter districts (2 ou 3) sur une journée. La Haute Garonne, l'Hérault et le Tarn et Garonne qui ont au moins 10 équipes auront un qualifié direct.
-  **FINALE U19 NATIONAL**: Monsieur Damien LEDENTU informe le bureau que la FFF a retenu le site de Mende (District de Gard-Lozère) pour le déroulement de la finale.
Monsieur Jérôme BOSCARI propose que la saison prochaine la Ligue présente à la LFA une candidature unique pour chaque catégorie. Monsieur le Président de la LFO répond qu'il ne

connait pas le système d'attribution mais que la Ligue de Football d'Occitanie est désignée depuis 3 saisons au moins.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président de la LFO donne la parole à Madame la Secrétaire Générale

✚ **Commission régionales** : désignation de membres.

- Commission des tournois : Madame la Secrétaire Générale informe le bureau de la candidature de Monsieur Jérôme PORTES qui souhaite intégrer la commission des tournois (la commission est informée et a validé cette candidature).

Le bureau prend acte de cette demande. La secrétaire Générale rappelle que sa candidature ne sera réellement prise en compte qu'à réception de la fiche de renseignements et du chèque de cotisation.

- Commission médicale : Monsieur Philippe LEROY, médecin dans le district de Gard Lozère fait acte de candidature pour intégrer la commission médicale en tant que médecin fédéral.

Le Bureau prend acte de cette demande mais la Secrétaire Générale attend la fiche de renseignements et prendra contact avec le docteur CHAPPELLIER Président de la Commission Médicale à la FFF pour obtenir la mention médecin fédéral.

✚ **Règlements de la Ligue** : Madame la Secrétaire Générale précise que des modifications règlementaires vont devoir être effectuées dans un souci de mise en conformité chez les jeunes en cause la nouvelle pyramide des compétitions.

Mme la Secrétaire Générale précise que fin d'année un mail a été envoyé à tous les présidents de nos commissions pour avoir leur désidérata sur d'éventuelles modifications à apporter à nos règlements.

D'autre part, les règlements de nos championnats sont en cours d'analyse. Le but étant de vérifier les incohérences qu'il pourrait y avoir entre leurs règlements et ceux de la ligue (notamment au niveau des montées et des descentes). Le service juridique se mettra en contact avec les intéressés si une incohérence est constatée.

Monsieur Olivier DAURIOS aura deux modifications de libraires à apporter aux règlements actuels. Une concernant l'homologation des terrains où R2 a été écrit en lieu et place de R3, puis une annotation supplémentaire conforme aux règlements généraux de la FFF concernant les joueurs qualifiés lorsqu'une rencontre est à rejouer.

✚ **Présentation de projets de partenariat** : Le Président de la LFO donne la parole à Monsieur DAURIOS, directeur administratif du pôle Finances et Communication. Il présente au Bureau deux projets de partenariats avec des start-up qui proposent des applications mobiles spécifiques au sport; il est précisé que ces partenariats sont basés sur de l'échange de visibilité :

- **Application MYROOKIE** : elle a pour objet de centraliser sur une même application tous les acteurs du football amateur de la région afin qu'ils puissent avoir une visibilité supplémentaire pour diffuser leurs annonces (recherche de clubs, de joueurs, de dirigeants, etc.) ; l'inscription sur l'application est gratuite.
- **Application REMATCH** : cette application destinée au football amateur permet de filmer et de partager les buts de son équipe sur une plateforme commune ; l'inscription sur l'application est gratuite.

Monsieur Olivier DAURIOS présente brièvement les deux applications et l'intérêt que peut avoir la Ligue à collaborer avec ces deux projets, intérêt surtout pour nos clubs à qui la Ligue propose des services innovants répondant à des besoins d'aujourd'hui.

Il est précisé que l'inscription sur ces applications n'est à aucun moment obligatoire, chacun sera libre d'y adhérer.

Il s'agit pour la Ligue de saisir l'opportunité de mettre en avant des outils modernes, innovants, qui s'appuient sur les outils informatiques (application sur smartphones), devenus incontournables aujourd'hui.

Les membres du bureau sont partagés sur ces deux projets, estimant qu'il pourrait exister un risque notamment d'un point de vue juridique.

Monsieur Olivier DAURIOS rappelle que ces applications sont déjà actives, utilisées dans d'autres sports (rugby, handball, basketball entre autres), et qu'elles intéressent également la FFF qui suit de près leur évolution.

Le Président souhaite qu'une présentation soit faite lors du prochain comité directeur.

Monsieur Jérôme BOSCARI demande quand seront crédités les sommes suite aux actions de formations. Monsieur le Président de la LFO informe le Bureau que pour les intervenants salariés les sommes qui doivent figurer sur les bulletins de salaires de février ont été communiquées au service comptable des districts ou le seront en début de semaine si l'action n'a pas été terminée. Maintenant que les procédures sont écrites et les modalités connues ces versements auront lieu trimestriellement.

Pour le défraiement des intervenants extérieurs, le Président de la LFO indique que les modalités de défraiement des intervenants extérieurs seront finalisées dans les jours à venir et seront versés directement aux intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Le Président
Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale
Huguette UHLMANN

